

Intitulé de la formation	Gestes et soins d'urgence de niveau 1 (AFGSU 1)
Public concerné	Tout le personnel administratif ou technique, voué à travailler ou exerçant au sein d'établissement de santé ou d'une structure médico-sociale, d'un cabinet d'un professionnel de santé, d'une maison de santé ou d'un centre de santé
Cadre législatif	Circulaire du 27 mai 2010 n°DGOS/DGS/RH1/MC/2010/173 relative à l'obligation d'obtenir l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence pour l'exercice de certaines professions de santé. Arrêté du 01 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2014 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • L'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seule ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale en lien avec les recommandations médicales de bonne pratique, • La participation à la réponse à une urgence collective ou à une situation sanitaire exceptionnelle.
Effectif du groupe	12 participants maximum
Durée	14 heures – 2 jours
Formateur(s)	Cadres paramédicaux chargés de l'enseignement, formateurs habilités RESU62
Méthodes pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie active, apports théoriques et pratiques • Mises en situation (matériel de simulation, chariot d'urgence...)
Contenu de formation	<ul style="list-style-type: none"> • Les dangers dans l'environnement et dispositifs de protection • Les services d'aide médicale – la chaîne de secours. La procédure d'alerte • Prise en charge d'une urgence vitale : inconscience, hémorragie, obstruction des voies aériennes, arrêt cardio-respiratoire, • Les règles d'hygiène / prévention des risques infectieux / AES • Prise en charge des urgences potentielles : malaises, traumatismes osseux et cutanés, • Les situations sanitaires exceptionnelles (SSE) et les dispositifs de réponse. Participation aux plans de gestion SSE des établissements.
Evaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation pratique de l'acquisition des gestes et des comportements du stagiaire, • Validation de la pratique en atelier, évaluation sommative, • Evaluation de la satisfaction.
Validité de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 éditée par le CESU 62 sous réserve de la validation des éléments d'évaluation et présence obligatoire à toute la formation. • Validité de l'attestation de formation pendant 4 ans. La prorogation de cette attestation pour une durée équivalente est subordonnée au suivi d'un recyclage.
Coût	Nous contacter : audrey.rucet@ifsi-berck.fr